

### Réussir le pari du «vieillessement actif» Moins une question d'incitants financiers que de qualité de vie

Kristell LEDUC, Jacques BROSIUS\*

Lors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Stockholm en 2001, les pays membres de l'Union européenne se sont mis d'accord sur un objectif visant à promouvoir le « vieillissement actif ». Dans les recommandations concrètes du Conseil des ministres de l'Union formulées en juillet 2003, le Luxembourg a ainsi été invité à renforcer les mesures visant à augmenter sensiblement le taux d'emploi des travailleurs âgés (de 55 à 64 ans) qui n'était que de 30% en 2003. L'objectif fixé par les ministres européens pour 2010 est qu'il atteigne 50%. Un élément déterminant dans la réalisation de cet objectif ambitieux sera de convaincre une partie des personnes occupant un emploi de prolonger leur activité professionnelle au-delà de l'âge (actuellement) requis pour percevoir une pension de retraite complète et de convaincre leurs employeurs de la valeur ajoutée de ce maintien à l'emploi (entre autres l'apport précieux de la transmission des savoirs des plus âgés aux travailleurs plus jeunes). Un autre élément sera d'attirer des personnes inactives de 40 ans et plus vers le marché du travail.

Dans les lignes qui suivent, nous proposons une étude exploratoire d'une des composantes clés du défi posé par le « vieillissement actif » : à l'aide des données de l'enquête PSELL3 réalisée en 2003 auprès d'un échantillon de résidents du Luxembourg, nous analysons la façon dont les personnes de 40 ans ou plus qui occupent actuellement un emploi envisagent une prolongation éventuelle de leur vie professionnelle<sup>1</sup>.

#### Les travailleurs de 40 ans ou plus envisagent en moyenne de partir à la retraite vers 60 ans

L'âge auquel les travailleurs de 40 ans ou plus envisagent de cesser leur activité est en moyenne de 60 ans. Sans surprise, la majorité d'entre eux (61%) se voient quitter le marché du travail à l'âge auquel ils auraient droit à une pension de retraite complète. Ils sont même 30% à penser partir avant cet âge ; seuls 9% envisagent de travailler au-delà de cet âge.

L'objectif est alors d'identifier qui, parmi les personnes envisageant a priori de partir au plus tard à l'âge auquel ils auront droit à une pension de retraite complète, serait susceptible de continuer au-delà de cet âge.

#### 42 % des travailleurs de 40 ans ou plus envisageraient de prolonger leur vie active

Pas moins de 42% des travailleurs de 40 ans ou plus qui disent vouloir partir au plus tard lorsqu'ils auront droit à une pension complète seraient prêts à envisager de continuer à exercer une activité professionnelle au-delà de cet âge. Les autres 58% déclarent refuser toute prolongation de leur activité, quelles que soient les conditions qui pourraient leur être offertes.

Ces chiffres sont identiques chez les hommes et les femmes. Par contre, en ce qui concerne le statut matrimonial des personnes interrogées, une nette distinction apparaît entre les célibataires et les mariés : 56% des célibataires contre seulement 38% des mariés pourraient envisager de continuer à travailler au-delà de l'âge initialement envisagé. En outre, les travailleurs se distinguent selon leur nationalité : 47% des résidents étrangers contre 39% des résidents luxembourgeois pourraient accepter de continuer leur activité professionnelle. Enfin, l'éventualité de poursuivre son activité augmente avec le niveau de formation. En effet, 35% des travailleurs à faible niveau de formation se disent prêts à travailler au-delà de l'âge qu'ils se sont initialement fixé ; ils sont 41% parmi ceux ayant un niveau de formation « secondaire supérieur » et 55% parmi ceux ayant un niveau « post secondaire ».

#### Pourquoi accepter une prolongation de la vie active et sous quelles conditions ?

Interrogés sur la raison principale qui les inciterait à continuer de travailler au-delà de l'âge de la retraite qu'ils se sont a priori fixé, les travailleurs de 40 ans ou plus ont donné les réponses suivantes : l'amour du métier ou l'engagement professionnel (31%), la peur de l'ennui (25%), l'amélioration de leur pension de retraite (18%), les charges financières importantes auxquelles ils devront faire face au moment du passage à la retraite (15%) et, enfin, le souhait de pouvoir transmettre un savoir-faire aux jeunes générations (10%).

Si plus d'un quart des travailleurs (27%) ouverts à l'idée de rester plus longtemps en activité se disent prêts à le faire dans les mêmes conditions de travail qu'actuellement, 50% d'entre eux cependant ne l'envisagent que s'ils peuvent tra-

\* CEPS/INSTEAD

<sup>1</sup> Cet article s'inscrit dans le cadre général d'un projet mené à l'initiative de l'Observatoire des Relations Professionnelles et de l'Emploi (ORPE) et soutenu financièrement par le Ministère luxembourgeois du Travail et de l'Emploi.

vailler à temps partiel. 9% accepteraient de continuer leur travail s'ils obtenaient de meilleures conditions salariales et 7% s'ils pouvaient changer leurs horaires.

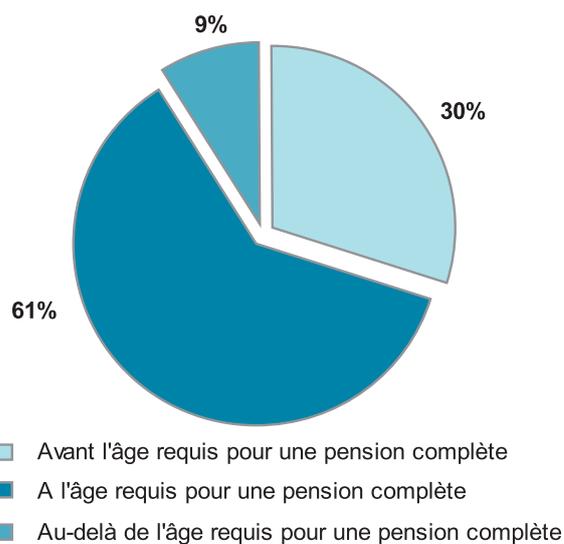
En ce qui concerne le type d'activité professionnelle que ces travailleurs accepteraient d'exercer, une large majorité (65%) se verrait exercer la même activité que celle exercée actuellement. En outre, 10% des travailleurs souhaiteraient s'investir dans une activité où ils se sentiraient plus utiles socialement ; 9% d'entre eux envisageraient de continuer à travailler si leur activité était moins pénible physiquement et 5% si leur poste exigeait moins de responsabilités.

### Pourquoi refuser toute prolongation de la vie active ?

Quant aux 58% de travailleurs de 40 ans ou plus qui ne se voient pas continuer à travailler au-delà de l'âge qu'ils se sont fixé, plus de la moitié (55%) estiment qu'ils auront assez travaillé et/ou qu'ils n'auront plus envie d'exercer une activité. Par ailleurs, près de 16% des travailleurs refuseraient de continuer à travailler parce qu'ils préféreraient s'investir dans d'autres projets de vie (tels que le bénévolat, les voyages, etc.) Enfin, 14% déclarent que des raisons de santé les contraindraient à s'arrêter et 15% évoquent une autre raison sans la préciser.

Il convient de noter que la perspective d'une amélioration substantielle de leur pension de retraite n'inciterait qu'une très faible part de ces travailleurs à prolonger leur activité : seuls 8% y seraient sensibles.

### Age auquel les actifs de 40 ans ou plus envisagent de cesser leur activité



Source : PSELL-3/2003, CEPS/INSTEAD, STATEC